



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 2 juin 2004 — N° 81

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 215 Loi concernant la Ville de La Tuque

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 929-20040602)

M. Gabias (Trois-Rivières) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi modifiant la Ville de La Tuque.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 215 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

2 juin 2004

Dépôts de documents

M. Charest, premier ministre, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil permanent de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002 ;

(Dépôt n° 930-20040602)

Le rapport annuel de gestion du Conseil permanent de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 931-20040602)

M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Société de développement de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2003.

(Dépôt n° 932-20040602)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 10, 11, 12 février et 18, 19, 26 et 27 mai 2004, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *La sécurité privée – partenaire de la sécurité intérieure*.

(Dépôt n° 933-20040602)

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 27 mai et 1^{er} juin 2004, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 48, Loi abrogeant la Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec et modifiant d'autres dispositions législatives, et a procédé à l'étude détaillée de celui-ci.

2 juin 2004

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 934-20040602)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Deslières (Beauharnois) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 109 citoyens et citoyennes de la circonscription de Beauharnois, concernant l'augmentation des frais de garde en milieu scolaire.

(Dépôt n° 935-20040602)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, lors de la séance du 1^{er} juin 2004, sur la motion faisant suite au dépôt, le 7 avril 2004, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, de l'engagement international relatif à l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Chili.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale étudie et approuve, dans le délai prescrit par la loi, l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Chili et les accords complémentaires sur la coopération dans les domaines de l'environnement et du travail.

2 juin 2004

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **81** en annexe)

Pour : **63** Contre : **39** Abstention : **0**

L'Assemblée tient le vote reporté, lors de la séance du 1^{er} juin 2004, sur la motion faisant suite au dépôt, le 7 avril 2004, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, de l'engagement international relatif à l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale étudie et approuve, dans le délai prescrit par la loi, l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica et les accords complémentaires sur la coopération dans les domaines de l'environnement et du travail.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **82** en annexe)

Pour : **63** Contre : **39** Abstention : **0**

L'Assemblée tient le vote reporté, lors de la séance du 1^{er} juin 2004, sur la motion de Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, proposant que le principe du projet de loi n° 53, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **83** en annexe)

Pour : **67** Contre : **35** Abstention : **0**

2 juin 2004

En conséquence, le principe du projet de loi n° 53 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 53 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 54, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques, les 3 et 4 juin 2004 à la salle du Conseil législatif et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants, et ce, selon l'horaire et l'ordre ci-après indiqués :

Le jeudi 3 juin 2004 :

QU'à compter de 15 heures la commission procède aux remarques préliminaires réparties de la façon suivante : 10 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement et 10 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle ;

QU'au terme de ces remarques la commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : l'Union des municipalités du Québec, l'Ordre des agronomes et la Fédération des producteurs de porcs ;

QU'à compter de 20 heures la commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : l'Union québécoise pour la conservation de la nature, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours ! et l'Union paysanne ;

2 juin 2004

Le vendredi 4 juin 2004 :

QUE dès la fin des affaires courantes la commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : le Centre québécois d'expertise en production porcine et l'Institut de santé publique ;

QU'à compter de 15 heures la commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : le Collège québécois des médecins de famille, la Commission de protection du territoire agricole du Québec et l'Union des producteurs agricoles ;

QU'à compter de 20 heures la commission entende les organismes suivants dans l'ordre ci-après indiqué : la Fédération québécoise des municipalités, la Coopérative fédérée de Québec et l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, la ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministre de l'Environnement soient membres de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Dufour (René-Lévesque) et M. Dumont (Rivière-du-Loup) présentent conjointement une motion concernant la modernisation de l'aluminerie Alcoa, à Baie-Comeau ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

2 juin 2004

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tient du 1^{er} au 7 juin sous le thème « Ensemble... Tout le monde y gagne ! ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Richard (Duplessis) dépose :

Un document préparé par un regroupement d'organismes représentant les personnes handicapées physiques et mentales et intitulé *Ensemble pour l'inclusion*.

(Dépôt n° 936-20040602)

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la deuxième Journée nationale de lutte contre l'homophobie, qui se tient aujourd'hui, le 2 juin 2004.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, convoque :

2 juin 2004

- la Commission de la culture, afin d’entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 53, Loi modifiant la Loi sur l’immigration au Québec ;
- la Commission des transports et de l’environnement, afin de tenir des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 55, Loi modifiant la Loi sur la Société de l’assurance automobile du Québec et d’autres dispositions législatives.

M. Gendron, troisième vice-président, donne l’avis suivant :

- la Commission de l’agriculture, des pêcheries et de l’alimentation se réunira en séances de travail afin de préparer le rapport de la commission dans le cadre du mandat d’initiative sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire et de planifier la suite des travaux à ce sujet.

AFFAIRES DU JOUR

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l’ajournement des travaux au jeudi 3 juin 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 11 h 58, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l’Assemblée s’ajourne au jeudi 3 juin 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

2 juin 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion faisant suite au dépôt, le 7 avril 2004, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, de l'engagement international relatif à l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Chili:

(Vote n° 81)

POUR - 63

Auclair	Cholette	Gautrin	Mulcair
Bachand	Clermont	Hamel	Normandeau
Beauchamp	Copeman	Jérôme-Forget	Ouimet
Béchar	Corbeil	Kelley	Paquet
Bergman	Couillard	Lafrenière	Paquin
Bernard	Courchesne	Lamquin-Éthier	Pelletier
Bernier	Cusano	L'Écuyer	Perreault
Blackburn	Delisle	Legault	Reid
Bordeleau	Descoteaux	[Chambly]	Soucy
Boulet	Després	Lessard	Théberge
Brodeur	Dubuc	Loiselle	Thériault
Chagnon	Dupuis	MacMillan	[Anjou]
Charest	Fournier	Marcoux	Tomassi
[Matane]	Gabias	Marsan	Vallières
Charest	Gagnon-Tremblay	Mercier	Vien
[Sherbrooke]	Gaudet	Moreau	Whissell
Charlebois	Gauthier	Morin	
		[Montmagny-L'Islet]	

CONTRE - 39

Arseneau	Côté	Legault	Picard
Beaudoin	Cousineau	[Rousseau]	Richard
Bédard	Deslières	Legendre	Roy
Bertrand	Dion	Léger	Simard
Bouchard	Dionne-Marsolais	Lelièvre	St-André
[Vachon]	Dufour	Lemieux	Thériault
Boulerice	Dumont	Marois	[Masson]
Bourdeau	Grondin	Morin	Tremblay
Champagne	Harel	[Nicolet-Yamaska]	Turp
Charest	Jutras	Pagé	Valois
[Rimouski]	Landry	Papineau	Vermette

2 juin 2004

Sur la motion faisant suite au dépôt, le 7 avril 2004, par Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, de l'engagement international relatif à l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica:

(Vote n° 82)

POUR - 63

Auclair	Cholette	Gautrin	Mulcair
Bachand	Clermont	Hamel	Normandeau
Beauchamp	Copeman	Jérôme-Forget	Ouimet
Béchar	Corbeil	Kelley	Paquet
Bergman	Couillard	Lafrenière	Paquin
Bernard	Courchesne	Lamquin-Éthier	Pelletier
Bernier	Cusano	L'Écuyer	Perreault
Blackburn	Delisle	Legault	Reid
Bordeleau	Descoteaux	<i>[Chambly]</i>	Soucy
Boulet	Després	Lessard	Théberge
Brodeur	Dubuc	Loiselle	Thériault
Chagnon	Dupuis	MacMillan	<i>[Anjou]</i>
Charest	Fournier	Marcoux	Tomassi
<i>[Matane]</i>	Gabias	Marsan	Vallières
Charest	Gagnon-Tremblay	Mercier	Vien
<i>[Sherbrooke]</i>	Gaudet	Moreau	Whissell
Charlebois	Gauthier	Morin	
		<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	

CONTRE - 39

Arseneau	Côté	Legault	Picard
Beaudoin	Cousineau	<i>[Rousseau]</i>	Richard
Bédard	Deslières	Legendre	Roy
Bertrand	Dion	Léger	Simard
Bouchard	Dionne-Marsolais	Lelièvre	St-André
<i>[Vachon]</i>	Dufour	Lemieux	Thériault
Boulerice	Dumont	Marois	<i>[Masson]</i>
Bourdeau	Grondin	Morin	Tremblay
Champagne	Harel	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Turp
Charest	Jutras	Pagé	Valois
<i>[Rimouski]</i>	Landry	Papineau	Vermette

2 juin 2004

Sur la motion de Mme Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, proposant que le principe du projet de loi n° 53, Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec, soit maintenant adopté :

(Vote n° 83)

POUR - 67

Auclair	Clermont	Grondin	Mulcair
Bachand	Copeman	Hamel	Normandeau
Beauchamp	Corbeil	Jérôme-Forget	Ouimet
Béchar	Couillard	Kelley	Paquet
Bergman	Courchesne	Lafrenière	Paquin
Bernard	Cusano	Lamquin-Éthier	Pelletier
Bernier	Delisle	L'Écuyer	Perreault
Blackburn	Descoteaux	Legault	Picard
Bordeleau	Després	[Chambly]	Reid
Boulet	Dubuc	Lessard	Roy
Brodeur	Dumont	Loiselle	Soucy
Chagnon	Dupuis	MacMillan	Théberge
Charest	Fournier	Marcoux	Thériault
[Sherbrooke]	Gabias	Marsan	[Anjou]
Charest	Gagnon-Tremblay	Mercier	Tomassi
[Matane]	Gaudet	Moreau	Vallières
Charlebois	Gauthier	Morin	Vien
Cholette	Gautrin	[Montmagny-L'Islet]	Whissell

CONTRE - 35

Arseneau	Côté	Legendre	St-André
Beaudoin	Cousineau	Léger	Thériault
Bédard	Deslières	Lelièvre	[Masson]
Bertrand	Dion	Lemieux	Tremblay
Bouchard	Dionne-Marsolais	Marois	Turp
[Vachon]	Dufour	Morin	Valois
Boulerice	Harel	[Nicolet-Yamaska]	Vermette
Bourdeau	Jutras	Pagé	
Champagne	Landry	Papineau	
Charest	Legault	Richard	
[Rimouski]	[Rousseau]	Simard	